Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260819-MAIRIE_010_2026-DE

DECISION N°037 154 010 / 2026

DÉCISION DU MAIRE

Demande d'indemnisation suite à dégradation d'un bien public

Le Maire de la Commune de MONTBAZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 037154 024/2026 du 24 mars 2026, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son alinéa 16, autorisant le Maire à transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 € ;

Vu la déclaration de la Société KEOLIS TOURAINE reconnaît qu'un conducteur de car de sa société a accroché un lecteur de plaque minéralogiques permettant l'ouverture de la barrière de sécurité appartenant à la Commune, situé rue de la Baffauderie à Montbazon, en date du 19 mars 2026 ;

Considérant que la Société KEOLIS TOURAINE accepte de régler cette affaire à l'amiable en dédommageant la commune à hauteur du préjudice subi,

Considérant que le montant de la mise en service du lecteur de plaques minéralogiques de la barrière de sécurité s'élève à 1 131,00 € TTC,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter de la Société KEOLIS TOURAINE, la somme totale de 1 131,00 € TTC, correspondant à la mise en service du lecteur de plaques minéralogiques de la barrière de sécurité endommagé le 19 mars 2026, rue de la Baffauderie à Montbazon.

ARTICLE 2 : De préciser que cette recette sera imputée sur le budget de la Commune.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage.

Pour extrait certifié conforme,
À Montbazon, le 19/08/2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 24/08/2026
Qualité : Montbazon - Maire